



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7181/Add.1
18 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

La note verbale ci-jointe, datée du 16 mai 1966, a été envoyée par l'Observateur permanent par intérim de la République fédérale d'Allemagne en réponse à la note du Secrétaire général du 29 novembre 1965 lui transmettant le texte de la résolution 217 (1965) relative à la Rhodésie du Sud que le Conseil de sécurité a adoptée le 20 novembre 1965.

L'Observateur permanent par intérim de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note PO 230 SORH (1) du 29 novembre 1965 et aux notes adressées au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la République fédérale d'Allemagne les 28 janvier et 10 février 1966, qui ont été distribuées comme documents du Conseil de sécurité (S/7181) et qui avaient trait à la position de la République fédérale d'Allemagne sur la question de Rhodésie du Sud, a l'honneur de faire savoir au Secrétaire général que le gouvernement fédéral a décidé de mettre l'embargo sur les importations de ferromagnésium et de fonte en provenance de Rhodésie du Sud. L'embargo a pris effet le 24 février 1966. Cette mesure supplémentaire a été motivée par l'importance que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne attache au respect du droit des peuples à l'autodétermination, et par le fait que ce gouvernement entretient des relations amicales avec les nations africaines et avec le Royaume-Uni.

L'Observateur permanent par intérim de la République fédérale d'Allemagne serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel du Conseil de sécurité.
